

Middle East conflict - Jordan. Amman files: Middle East conflict - Jordan. ...

HS L 179:106a



National Library
of Sweden

Dag Hammarskjölds saml.

Amman, corresp. 1958 - Sept 26

From Sec. Gen. — to Ahmed Balafrej —
(Dag Hammarskj.) — (Foreign Office, Rabat)

L 179: 106a

handed to all members of Arab League
Letter handed to all members of the Arab League on 26th September 1958

le 26 septembre 1958

Monsieur le Ministre,

Dans la Partie III de sa résolution du 22 août 1958, l'Assemblée générale "invite le Secrétaire général à continuer ses études en cours et à cet égard à procéder à des consultations, comme il conviendra, avec les pays arabes du Proche-Orient en vue d'une assistance éventuelle touchant une institution de développement arabe destinée à favoriser la croissance économique de ces pays".

Vous vous rappellerez peut-être que lorsque j'ai pris la parole devant l'Assemblée générale, le 8 août 1958, j'ai déclaré que le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, par les études qu'il avait faites avec le concours de la Banque internationale, avait essayé de se préparer à fournir l'assistance de caractère technique que les gouvernements des pays arabes pourraient lui demander pour appuyer les efforts qu'ils déploient en commun pour améliorer la situation économique dans la région.

Au cours de mon récent voyage dans quelques capitales du Moyen-Orient, j'ai eu l'occasion d'aborder brièvement la question mentionnée dans le passage de la résolution de l'Assemblée générale en date du 22 août 1958 que je viens de citer. Ceci étant, je pense qu'il serait peut-être utile à votre gouvernement et aux autres gouvernements de la région que je leur donne une indication de la manière dont l'Organisation des Nations Unies pourrait, à divers stades du développement de la coopération économique entre les gouvernements des pays arabes, leur prêter assistance. Il ne s'agit que d'une indication d'ordre général. Toute initiative dans ce domaine doit, bien entendu, venir des gouvernements des pays arabes eux-mêmes. S'ils désiraient tirer parti de l'assistance des Nations Unies sous l'une ou l'autre des formes indiquées, nous serions heureux de faire de notre mieux pour répondre à leur désir.

Nous connaissons fort bien les arrangements déjà conclus entre les pays de la Ligue arabe. Si les plans de la Ligue dans le domaine de la

Son Excellence

Monsieur Ahmed Balafout
Ministre des Affaires étrangères
Ministère des Affaires étrangères
Rabat
Maroc

coopération économique devaient être repris, nous pourrions être à même de donner des conseils sur les moyens à employer pour organiser l'institution de développement arabe de manière à lui donner plus de poids sur le plan international et à faciliter ses contacts à l'extérieur de la région en vue de se procurer des fonds s'ajoutant à ceux qui seraient fournis par la région elle-même. Si le vœu en était exprimé, nous pourrions alors, avec ces objectifs en vue, donner des conseils sur la mise au point des arrangements d'ordre constitutionnel et administratif, compte tenu de l'expérience acquise dans des entreprises analogues.

À ce sujet, je voudrais dire qu'à la suite des études dont j'ai parlé dans mon intervention du 8 août, la Banque Internationale, à ma demande et après des consultations entre des fonctionnaires de la Banque et des fonctionnaires du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, a, dans un projet de texte confidentiel du 26 mars 1957, précisé comment elle concevait les arrangements d'ordre institutionnel à prendre pour assurer la coopération économique entre les gouvernements des Etats arabes. Tous les gouvernements qui le désirent peuvent prendre connaissance de ce projet, dans lequel ils trouveront peut-être certaines suggestions utiles ou qu'ils pourront considérer comme donnant des indications sur la direction dans laquelle on pourrait développer les arrangements actuels de façon à élargir la contribution éventuelle des institutions concernées.

Par la suite, le Secrétariat de l'Organisation sera heureux d'aider, s'il en est prié, à trouver les experts des questions financières et administratives, dont les gouvernements des pays arabes, conjointement ou séparément, pourraient désirer obtenir les services, et qui pourraient être détachés auprès d'eux. Ces détachements pourraient être effectués soit directement soit par l'Organisation ou par son intermédiaire. Je mentionne cette possibilité du fait surtout qu'il est probable que les gouvernements intéressés, aux premiers stades du moins, risquent d'éprouver certaines difficultés à se procurer dans la région tout le personnel spécialisé dont ils auront besoin. Il convient de rappeler à ce sujet que le Conseil économique et social, avec l'approbation des gouvernements des Etats arabes, a récemment recommandé que l'Organisation fasse un effort particulier pour aider les gouvernements qui le désirent à obtenir les services de spécialistes pour des postes d'exécution ou de direction. L'emploi d'experts ainsi détachés pourrait également faciliter l'établissement de contacts fructueux en dehors de la région.

Comme vous le savez, l'Organisation et les institutions spécialisées ont mis au point un vaste système d'assistance technique. Le moment venu, nous pourrions participer à une étude des moyens permettant de coordonner au mieux les travaux entrepris conjointement par les

- 3 -

gouvernements des pays arabes avec les travaux d'assistance technique des Nations Unies. Je ne veux pas simplement parler de la question de la coordination administrative; je pense aussi qu'il se peut que les gouvernements jugent utile de coopérer avec l'Assistance technique des Nations Unies, en étudiant avec elle des projets ou en fournissant des fonds. L'Organisation a déjà pu contribuer utilement à des programmes mis au point par un certain nombre de gouvernements, agissant de concert, sur une base régionale.

Le Fonds spécial dont l'Assemblée générale a décidé la création, à sa douzième session, commencera à fonctionner l'année prochaine. Ce qui a été dit de l'Assistance technique des Nations Unies s'applique aussi, bien entendu, au Fonds spécial, compte tenu surtout des nouvelles possibilités d'aide financière ouvertes par cet organisme.

Je n'ai pas besoin de mentionner ici le rôle important que la Banque internationale peut jouer à divers égards, puisque les gouvernements intéressés connaissent déjà fort bien les possibilités qu'offre la Banque et les modalités que peut revêtir son assistance.

Je ne pense pas que les gouvernements intéressés ou les institutions qu'ils désireront peut-être créer auront besoin de notre concours pour ce qui est des négociations. Toutefois, je tiens à signaler que nous serons toujours heureux, bien entendu, d'offrir nos bons offices, à titre officieux, si les gouvernements nous le demandent.

J'espère que pendant la session de l'Assemblée générale j'aurai l'occasion de procéder à un échange de vues sur ces diverses questions avec les représentants de votre gouvernement. Je pourrais alors, avec mes collaborateurs, entrer dans le détail des diverses possibilités dont j'ai fait mention dans la présente lettre et qui ne sont qu'une première indication des domaines dans lesquels les gouvernements des Etats arabes nous trouveront disposés à prêter le concours qu'ils voudraient nous demander en vertu de la résolution du 22 août 1958, en ce qui concerne la planification et la mise au point d'une coopération sur le plan économique et institutionnel.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute considération.

Dag Hammarskjöld
Secrétaire-général